

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SOUK AHRAS
DAIRA DE M'DAOUROUCH
COMMUNE DE RAGOUBA
NIF ; 9954122906930701

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 décret présidentiel ; N° 15-247 DU 16 SEPTEMBRE 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la commune de ragouba informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert N° 02/2026 d'opération suivante ;

N°	DESIGNATION D'OPERATION	DESIGNATION DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT(DA)	MONTANT après correction(DA)	Note technique	Délai d'exécution	OBS
01	Entretien de la route municipale n° 22 a mechta rousse ladias depuis les limites de la municipalité m'daourouch jusqu'à mechta tain messoussa, sur une distance de 4.2 km.	AL-Frayhia matériaux de construction SARL, Etablissement de travaux publics et d'irrigation majeurs. 001141050273258	58.143.400.00 da	/	95	03 mois	Offre financière la plus basse.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques, peuvent se rapprocher des services du centre de recherche en biotechnologie au plus tard dans un délai (03) jours à compter de la première publication du présent avis. Et tout participant opposé à cette subvention temporaire peut introduire un recours dans un délai dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis aux dispositions 82 décret présidentiel ; N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.